familles des fêtes mondaines la société de son mari et la vie de famille, la jeune tzarewna vécut dans la retraite au milieu de ses enfants et gagna bientôt tous les cœurs par sa bonté et sa simplicité. Tous ceux qui eurent l'honneur d'approcher d'elle s'accordaient à la représenter comme une femme d'un esprit distingué et d'un cœur excellent. D'une nature délicate, réservée et un peu portée à la rêverie, elle avait l'aspect mélancolique des mères qui ont profondément souffert dans leurs plus chères affections.

Son fils aîné, le grand-duc Nicolas Alexandrewitch, jeune prince qui donnait les plus grandes espérances, mourut à Nice le 24 avril 1865. Elle en ressentit une douleur dont elle ne devait jamais être consolée. Elle tomba malade presque aussitôt et depuis lors ne fit plus que traîner une existence découragée.

C'est en vain que les médecins prescrivaient des voyages réitérés dans la Russie méridionale. C'est en vain qu'elle fit des séjours prolongés pendant l'hiver dans le château impérial de Livadia, situé dans le site le plus ravissant de l'antique Tauride. Rien ne put arrêter le mal dans sa marche lente, mais toujours croissante.

On essaya, comme dernière ressource, de l'envoyer pendant l'hiver de 1875 à Nice et, l'année dernière encore, à Cannes, sous le doux ciel de la Provence ; mais elle était condamnée : son médecin particulier, l docteur Botkine, la sentait perdue depui longtemps ; aussi, sentant sa fin prochaine, la pauvre princesse demanda à être ramenée à Saint-Pétersbourg. Dans les premiers jours de son arrivée, la joie de se retrouver au milieu de sa famille lui fit éprouver un mieux sensible, mais passager. Bientôt les tentatives des nihilistes contre la vie de l'empereur et la terrible catastrophe du Palais-d'Hiver, vinrent accroître ses idées sombres et la conduisirent rapidement au tombeau.

Dans l'intérieur de la famille impériale, l'impérataice avait un rôle prépondérant. Sans empêcher que ses fils devinsent des princes militaires, elle tâcha, contrairement aux tendances et aux traditions de la maison de Russie, qu'ils fussent plutôt des gentilshommes que des soldats.

La bonté de l'impératrice Marie était proverbiale en Russie. Protectrice déclarée de toutes les œuvres de bienfaisance, l'impératrice ne refusa jamais son puissant appui à qui venait le lui demander, et c'était bien à juste titre qu'elle était réputée comme la Providence des malheureux et des pauvres.

On n'est pas encore fixé sur la date de ses obsèques. Ses restes mortels, seront ensevelis dans l'église Saint Pierre et Saint-Paul, située au centre de la forteresse de ce nom, qui est bâtie sur la rive droite de la Newa, en face du Palais d'Hiver.

C'est dans cette antique basilique que sont enterrés les empereurs, impératrices et les autres membres des dynasties qui se sont succédées sur le trône de Russie. Leurs restes reposent sous modestes sarcophages en marbre blanc, ornés d'une simple croix grecque en bronze doré. Toutes ces tombes sont entourées de massifs de fleurs d'arbustes verdoyants, tandis qu'aux voûtes de l'église sont accrochés des centaines de bannières et d'étendards troués, déchirés par les balles, trophés enlevés aux Turcs, aux Tartares et aux Suédois.

LA CONFÉRENCE DE M. CHAUTARD

Hier soir a eu lieu, à Lille, dans la salle Ozanam, devant une nombreuse et sympathique assistance, la conférence de l'éminent doyen de la faculté catholique des sciences, M. Chautard.

Le savant professeur avait pris pour sujet LES MOTEURS MAGNÉTO-ÉLECTRIQUES. Il a commencé une série d'expériences tendant à montrer que l'électricité se manifeste dans la plupart des actes ordinaires de la vie. Tout frottement, toute action musculaire, toute action chimique, si faible soit-elle, est l'origine d'un courant, et il suffit même de plonger sa plume dans l'encre pour faire naître une action électrique.

Mais, de toutes les causes de production d'électricité, la plus puissante est celle qui est due aux actions magnétiques. Il suffit, en effet, d'approcher d'une bobine recouverte de fil métallique le pôle d'un aimant énergique pour qu'il se produise un courant. Cette expérience montre l'analogie complète qui existe entre le magnétisme et l'électricité et qui est le principe de la construction des machines magnéto-électriques.

L'une des plus connues est celle qui porte le nom de machines de l'*Alliance*, elle produit les effets chimiques, lumineux, calorifiques, les plus intenses et les plus curieux comme le montre l'éminent professeur.

Chacun connaît les effets ordinaires d'un coup de poing, le premier radical venu en pourrait au besoin faire la théorie.

Mais ce qu'on ignore plus généralement, c'est qu'un coup de poing peut déterminer l'explosion d'une torpille, et c'est ce que fait voir M. Chautard aux applaudissements réitérés de l'assistance.

Il emploie pour cela l'appareil connu sous le nom de *Coup de poing Becquerel*, et dont le principe est la production d'un courant par l'arrachement brusque de l'armature d'un aimant.

Puis M. Chautard répète les nombreuses et brillantes expériences par lesquelles on démontre l'unité des forces physiques. Il montre le mouvement se transformant en électricité, l'électricité se transformant en chaleur, en lumière, en actions chimiques, et, incidemment, il rappelle aux applaudissements de l'auditoire, que l'un des savants qui ont le plus contribué à la démonstration de cette brillante hypothèse, est un jésuite, le Père Secchi, dont tout le monde savant et catholique déplore encore la perte.

Il se plaçait tout naturellement un exposé de ce qu'ont fait pour la science ces Jésuites qu'on accusait l'autre jour de *cadavériser* la pensée et de vouloir étouffer la société dans « les langes de l'ignorance. » M. Chautard s'est borné à indiquer ce sujet et à annoncer qu'il serait traité avec l'ampleur nécessaire par notre ami M. Witz, professeur à la Faculté catholique des sciences, ancien élève des Jésuites, et doué de toutes les qualités du savant, M. Witz a la compétence qu'exige un tel sujet.

M. Jeannel qui a pris la parole après M. Chautard, a, en quelques mots spirituels, rendu compte des progrès de l'Œuvre des Conférences, et annoncé qu'avant la réunion dans laquelle M. Witz exposerait les services rendus à la science par la Compagnie de Jésus, une conférence serait donnée par notre ami, M. Amédée de Margerie, sur les projets de M. Paul Bert et l'*Ecole sans Dieu*. Cette conférence, à laquelle, dès maintenant, nous invitons nos amis aura lieu jeudi prochain, 10 juin.

La quête faite à la sortie en faveur de l'*Œuvre du Denier des Ecoles catholiques* de Lille a produit 84 francs.

Un mot encore. Chacun a pu admirer hier la parole à la fois savante et claire de M. Chautard et la facilité avec laquelle il rend accessibles à tous les théories les plus ardues de la physique moderne. On n'a pas été non plus sans remarquer la richesse du cabinet de physique qu'il dirige à la Faculté catholique des sciences. Aussi formons-nous le vœu que M. Chautard donne bientôt une seconde conférence aussi brillante et aussi intéressante que celle d'hier.

LETTRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier)

Paris, le 3 juin 1880.

On a appris de bonne heure le résultat du duel entre M. H. Rochefort et M. Kœchlin. Le *Gaulois*, le *Mot d'Ordre* ont fait une édition spéciale à l'occasion de cette nouvelle. Les amis de M. Rochefort ne considèrent pas sa blessure comme grave; ils espèrent qu'il sera promptement rétabli.

Quoi qu'il en soit, si l'ancien lanternier se trouvait ici, il serait certainement étonné du changement opéré à son égard dans les dispositions sympathiques de la masse de la jeunesse parisienne sans distinction d'opinion. Quelle différence avec le mouvement d'il y a 12 ans!

La mort de l'impératrice de Russie était trop généralement attendue pour qu'on s'en montre surpris. Le président de la République s'est empressé de transmettre à Saint-Pétersbourg ses compliments de condoléance, et les membres du gouvernement se sont fait inscrire à l'hôtel de l'ambassade. Un service religieux [redacted]

dentes, se soucient fort peu de prêter la main soit à la transformation du mode de votation actuel, soit à la diminution du nombre des tribunaux.

Après l'article du *Mot d'ordre* de ce matin, article signé de M. H. Maret qui est, comme vous le savez, conseiller municipal du quartier des Epinettes dans le 17e arrondissement, il n'y a plus à se faire d'illusion. Ce ne sera pas la faute des collègues radicaux de M. Henri Maret si le conseil ne refuse pas le budget de la préfecture de police.

« A quoi sert le contrôle des corps élus, écrit le *Mot d'ordre*, si, quand ces corps élus se servent de la seule arme qu'ils ont à leur disposition, on leur reproche d'en user ?

» Nous savons que le gouvernement inscrira le budget d'office, et c'est déjà ce qui prouve que nous ne compromettons pas l'existence de la police. Mais il nous convient de protester contre la situation qui nous est faite ; il nous convient de faire toucher du doigt à nos électeurs notre impuissance ; il nous convient que lorsque les contribuables paieront, ils sachent qu'on leur dérobe leur argent, puisque leurs mandataires n'en ont pas autorisé l'emploi. Il est possible que ce soit la loi ; mais il est bon que chacun voie que cette loi est inique, puisqu'elle viole le principe supérieur du vote de l'impôt par le pays.

» Vous riez ? rira bien qui rira le dernier. Vous verrez si c'est peu de chose qu'un conflit avec le Conseil municipal de Paris. Attendez la bataille ; et alors nous rirons peut-être ensemble. »

Ces menaces indiquent malheureusement qu'aucune conciliation n'est possible entre le Gouvernement et le conseil municipal et que celui-ci est certain de ne pas être dissous. Il connaît sans doute les paroles attribuées à M. Jules Grévy, paroles par lesquelles le chef de l'État en se déclarant absolument réfractaire à toute dissolution d'un corps élu, quelque puissent être ses torts et ses extravagances, a fait la partie belle aux conseils municipaux de Paris, de Lyon et de Marseille.

Après cela il n'y aura plus lieu de s'étonner de rien.

On ne croit pas sérieusement, dans les milieux parlementaires, à l'élection de Trinquet à Belleville pour succéder à M. Ch. Quentin. Cependant, l'éventualité de cette élection est discutée par des feuilles républicaines modérées telles que les *Débats*, ce qui prouverait qu'elle cause quelque préoccupation parmi nos gouvernants. En tout cas, il faut que les amis de M. Gambetta, naguère si puissants dans le 20e arrondissement, soient bien embarrassés pour n'avoir pas trouvé jusqu'à présent un candidat dont le nom la notoriété et la présence dans les [redacted]

républicains.

Un 4e membre favorable aux poursuites, M. René Giblet, était absent, M. Trarieux rédigera promptement son rapport qui sera déposé sur le bureau de la Chambre dans le cours de la semaine prochaine.

Les obsèques de M. H. Passy ont eu lieu ce matin à neuf heures, à l'église Philippe du Roule. Le deuil était conduit par le frère et les petits fils du défunt. Les cordons du poële étaient tenus par MM. Dufaure, Mignet, Garnier et Levasseur de l'Institut. Après le service religieux, le corps a été déposé dans le caveau de l'église pour de là être dirigé à Gisors.

CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du 3 juin 1880

Présidence de M. GAMBETTA

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. DE GASTÉ dépose une proposition de loi relative aux pensions civiles.

M. LECOMTE donne lecture du rapport sur l'élection de la 2e circonscription de Besançon, et propose l'admission de M. Beauquier.

M. Beauquier est admis.

La Chambre adopte un projet de loi tendant à autoriser le département du Jura à contracter un emprunt pour les chemins vicinaux.

Elle prononce la déclaration d'urgence sur le projet de loi rélatif à l'amélioration de la ligne de navigation de Mons à Paris.

M. DE CLERCQ, à ce propos, demande au ministre où en est la question du grand canal du Nord à Paris.

Toute la région du Nord se trouve dans un état d'infériorité regrettable à l'égard des étrangers, sur le marché de Paris.

Il ne faudrait pas que les travaux projetés fissent perdre de vue le canal si vivement réclamé et appuyé par les conseils généraux.

L'orateur déclare qu'il pose la question au nom du comité des houillères.

M. VARROY, ministre des travaux publics, répond que le projet en discussion est indépendant de celui du canal du Nord. Ce dernier projet est soumis à l'examen d'une commission technique.

M. DE CLERCQ remercie le ministre du renseignement.

Le projet de loi est adopté.

M. DE JANZÉ adresse une question au ministre des travaux publics au sujet des crimes récemment commis dans les compartiments de chemins de fer.

A une lettre de l'orateur, le ministre a répondu qu'on étudiait un système de communication entre les voyageurs et le chef de train. Il serait urgent de prendre un parti. Depuis de longues années, ce problème attend sa solution.

Le drame qui s'est passé entre Rognac et Miramas, a été suivi de la mort de la victime. Tout récemment, à la station de Saint-Just, un employé a été victime, faute de sonnette d'alarme. Ce dernier malheur a permis, même, de constater l'absence d'appareils de secours à la station de Lougueau.

Ainsi les réglements destinés à préserver la vie des voyageurs ne sont pas observés. Le ministre doit se préoccuper d'une telle situation. (Très bien !)

M. VARROY répond que, dans le train de Rognac, la communication électrique existait, mais que le voyageur n'a pu s'en servir. Le problème de la communication permanente n'est pas encore résolu, mais il est en voie de solution. La Compagnie du Nord est déjà à peu près arrivée. L'accident de Saint-Just tient à la présence de trois voitures belges non appropriées au système.

L'administration a pris soin de rappeler aux Compagnies les prescriptions contenues dans les circulaires antérieures, et les a invitées à assurer la communication entre toutes les voitures d'un train par les marchepieds, et à étudier un système de glaces permettant de voir d'un compartiment dans l'autre.

Il importe que l'arrêt du train ne soit provoqué que dans des circonstances sérieuses. Mais on peut être assuré que l'administration ne négligera rien pour sauvegarder la sécurité des voyageurs. (Très bien !)

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Robert Mitchell sur l'application de la loi municipale dans le département de la Gironde.

M. ROBERT MITTCHEL dit que son cas est assez rare ; il interpelle le gouvernement sur la non-révocation de deux maires bonapartistes. Il est regrettable que le droit d'interpellation soit susceptible d'ajournement. L'orateur s'adressait à M. Lepère, et c'est M. Constans qui lui répondra.

Sans doute, la majorité ne donnera aucune suite à l'interpellation qui lui est soumise ; mais peut-être, dans sa conscience, l'approuvera-t-elle.

L'orateur a fait dire dans une commune de la Gironde une messe pour le repos de l'âme de Sa Majesté l'empereur Napoléon III (Bruit). Cette messe d'un caractère privé, n'a été accompagnée d'aucune manifestation.

Cependant le préfet a révoqué les maires qui y avaient assisté. pas tous, mais ceux qui y appartiennent à des cantons où il doit y avoir des élections au conseil général. On a même révoqué un maire qui n'y avait pas assisté, mais dont la femme avait quêté dans l'église.

La Chambre a toujours admis pour les maires la faculté d'agir à leur guise en dehors de leurs fonctions. On a bien le droit de pleurer ses morts. (Bruit).

La République est-elle si faible qu'elle ne puisse supporter même le souvenir de Napoléon ? Cela prouve que toutes les espérances du parti impérialiste ne sont pas ensevelies dans la tombe du héros d'Isandola ! (Nouveau bruit).

Le gouvernement impérial était moins susceptible, il permettait de célébrer l'anniversaire du 21 janvier.

Des maires suspendus ont envoyé leur démission qui a été refusée. On ne veut pas les révoquer. Si on ne les révoque pas, on n'a pas le droit de refuser leur démission. C'est de quoi je demande compte à M. le ministre de l'intérieur. (Très bien ! à droite.)

M. CONSTANS, ministre de l'intérieur, répond que les services nombreux qui ont été célébrés dans l'arrondissement ont donné lieu de croire qu'il s'agissait de faire un dénombrement des forces électorales de M. Robert Mitchell. On a justement frappé les maires.

La suspension illimitée est-elle illégale ? La loi du 5 mars 1855 ne fixe aucun délai à la suspension. Le délai de suspension, pour les conseils municipaux, est seul limité à un an. La suspension des maires peut donc être indéfinie. (Bruit à droite.)

[redacted]

de l'empire.

Le ministre prétend qu'un maire peut être suspendu pendant toute sa vie et qu'il ne pourra jamais donner sa démission. Il est inutile d'insister sur ce défaut de logique. (Très-bien ! à droite.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation des tarifs de douanes.

SÉNAT

Séance du 3 Juin 1880

PRÉSIDENCE DE M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT

La séance s'ouvre à 2 heures.

UNE MODIFICATION

Le Sénat déclare l'urgence sur le projet de loi ayant pour objet de modifier les conditions imposées aux communes pour obtenir la création de bureaux télégraphiques municipaux.

Ce projet est adopté.

LA LETTRE D'OBEDIENCE

M. FERRY, ministre de l'instruction publique, dépose sur le bureau du Sénat un projet de loi relatif à la suppression de la lettre d'obédience.

COMMISSION LOUSTALOT

Le Sénat procède ensuite à la nomination d'une commission chargée d'examiner le projet présenté pour M. de Loustalot et relatif à la représentation cantonale.

Sept commissaires sur neuf sont défavorables au projet.

Buletin Economique

MOUVEMENT COMPARATIF DE LA CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement du mois de mai 1878

12.479	colis	de laine peignée	1.342.392 kos
99	»	d'écouailles blouss.	10.074
840	»	de laine filée	89.564
9	»	de soie	617
1.948	»	de coton	208.468
15.375	colis	pesant ensemble	1.651.115 kos

Mouvement du mois de mai 1879

13.603	colis	de laine peignée	1.463.705 kos
90	»	d'écouailles blouss.	9.882
906	»	de laine filée	96.501
3	»	de soie	66
3.012	»	de coton	322.408
17.614	colis	pesant ensemble	1.892.562 kos

Mouvement du mois de mai 1880

5.554	colis	de laine peignée	597.643 kos
67	»	d'écouailles blouss.	6.940
1.410	»	de laine filée	150.795
2	»	de soie	55
952	»	de coton	101.827
7.985	colis	pesant ensemble	857.260 kos

Décreusages 64 opérations
Titrages 665 id.

Le Directeur, A. MUSIN.

ROUBAIX-TOURCOING
et le Nord de la France

M. LE MAIRE DE ROUBAIX ET LA MAJORITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

[redacted]

d'armée vient, à l'occasion des grèves qui ont éclaté à Roubaix, Tourcoing, Armentières, etc., d'adresser un ordre du jour aux troupes envoyées pour assurer le maintien de la tranquillité.

En exprimant aux différents corps toute sa satisfaction, le général se plaît à en faire les interprètes les chefs de corps et les officiers de tous grades, dont la bonne direction et le zèle ont beaucoup contribué à rétablir le calme parmi les populations.

Pendant quatre semaines, dans les mouvements qu'elles ont exécutés, dans l'accomplissement souvent difficiles des mesures qui leur ont été confiées, ces troupes ont montré une attitude parfaite, un esprit excellent, et leur conduite dans les différents cantonnements n'a donné lieu qu'à des éloges.

Par décret en date de ce jour, M. Bompard, chef de cabinet de M. le préfet du Nord, est nommé conseiller de préfecture, à Lille, en remplacement de M. de Beffroi de la Grève, décédé.

Cette nomination sera bien accueilli, car on se plaît à rendre hommage aux connaissances administratives de M. Bompard et à sa parfaite aménité dans ses rapports avec le public.

Le pourvoi de Delplanque, l'assassin d'Héléna Desreux, a été rejeté aujourd'hui par la Cour de cassation.

Le recours en grâce sera très-probablement accueilli.

M. Deleporte-Bayart a fourni à la Société des agriculteurs d'intéressants détails sur la situation des récoltes dans les deux canton de Roubaix-Est et de Roubaix-Ouest.

Le mois de mai est loin d'avoir été aussi favorable à nos récoltes que le mois précédent. Le temps froid et la sécheresse persistante ont fait beaucoup de tort aux récoltes en terre, et notamment aux lins.

Il se trouve passablement de places claires dans les blés. On croit qu'ils resteront bas, et la tige est déjà bien amaigrie; mais l'importance est que l'épiage et la floraison puissent s'effectuer dans de bonnes conditions.

La récolte des celzas promet d'être des plus abondantes et d'une excellente qualité.

Les prairies naturelles et les pâturages gras ne poussent presque pas, il faudrait une pluie bienfaisante et une température douce.

Espérons toutefois que le mois de juin sera plus chaud et que l'aspect des récoltes nous donnera bientôt plus d'espérances.

Voici le résultat du concours international de tir à la carabine Flobert, offert par la Société des carabiniers réunis en son local, rue de Lille, *Hôtel du Nord*.

PRIMES

Médailles de centres, M. Lamotte, de Condé. — Médailles de séries, M. Cabre, Président des *Carabiniers de Lille*. — Médaille d'éloignement (désignée par le sort) la Société des *Carabiniers Lillois*. — Médaille de grand nombre, la Société des *Carabiniers du Petit Château*, Tourcoing.

HAUT NOMBRE

1er Prix, MM. Burgrave, Lille, 29 points, barrage 26. — 2e Desmaret, Bruxelles, 29, 25. — 3e Bailly, Lille, 29, 23. — 4e Lamotte, Condé, 28, 26. — 5e Hel, Lille, 28, 23. — 6e Petitqueux, Lille, 28, 22. — 7e Dervaux, Georges, Tourcoing, 28, 21. — 8e Flipo, Tourcoing, 27, 27. — 9, Desgardin, Lille, 27, 25. — 10, Hidoux, Lille, 27, 24. — 11, Skène Thomas, Roubaix, 27, 22. — 12, Ronfort, Lille, 27, 20. — 13, Tanchou, Tourcong, 26, 22.

BAS NOMBRE

1er prix, MM. Dryvers, Lille, 5 points, barrage 18. — 2, Bourriez, Tourcoing, 5, nul. — 3, Wilmot, Roubaix, 6, 9. — 4, Hof, Roubaix, 6, 9. — 5, Lehembre, Tourcoing, 6, 9. — 6, Liagre, Tourcoing, 6, 10. — 7, Liagre, Lille, 6, 11. — 8, Cabre, Lille, 6, 14. — 9, Delmazure François, Tourcoing, 6, nul. — 10, Delepoulle Henri, Roubaix, 6, nul.

La distribution des Prix aura lieu au local de la Société, le Dimanche 6 juin, à 5 heures du soir.

On nous prie de remercier les personnes, qui par leurs dons ont contribué à la réussite de ce concours.

Deux sociétés roubaisiennes de gymnastique, l'*Ancienne* et la *Française*, sont déjà inscrites pour figurer au concours régional de Lille. Souhaitons bonne chance et beau succès aux jeunes champions de Roubaix.

Disons, par la même occasion que la *Française* est invitée à une matinée amicale organisée par la société de gymnastique de *Wazemmes-Lille* pour le dimanche 13 courant.

Nous ne savons pas encore si les autres sociétés roubaisiennes se disposent à imiter la *Française ;* mais nous aimons à voir cette fraternisation de bon aloi entre nos sociétés de jeunes gymnastes et on a vu satisfaction, le lundi de la Pentecôte, toute une délégation roubaisienne assister à l'obit solennel que faisait célébrer ce jour-là, pour ses défunts, une société de gymnastes lillois.

Dimanche prochain 6 juin, la société des Sauveteurs du Nord fêtera son 2e anniversaire. A midi précis messe à St-Maurice, avec le concours sympathique de la musique des sapeurs-pompiers de Lille, que dirige maintenant M. Bourelle, dont le talent est bien connu.

Nous croyons savoir que M. Bourelle fera exécuter des morceaux choisis du répertoire qu'il enrichit chaque jour des œuvres des meilleurs maîtres.

A trois heures précises, séance solennelle publique au Conservatoire de musique, place du Concert pour la distribution des récompenses accordées par le Conseil général, la ville de Lille et la Société.

Cette fête de famille qui promet d'être fort belle, se terminera par un banquet qui sera donné à l'hôtel des Sapeurs-pompiers.

Jeudi, à Croix, pendant les opérations du classement des chevaux, par la commission de l'armée, le sieur Ivo Victor, contrebandier, condamné à la prison depuis 18 mois au moins, mais toujours insaisissable jusqu'ici, a été reconnu et arrêté par le gendarme qui accompagnait la commission.

Ivo, qui ignorait sans doute la présence des gendarmes en cette occasion, venait présenter lui-même son cheval à l'examen.

Jeudi soir, dans les rues de Lille, des crieurs vendaient une grande feuille de papier qu'ils intitulaient : *la grrrrande conspiration cléricale*, avec ce sous-titre : *la vérité sur les Jésuites*.

Dans la rue du Molinel, vers 8 heures du soir, un de ces individus a suivi assez longtemps, en criant sa marchandise, deux ecclésiastiques qui passaient.

De nombreux ouvriers sortant des usines voisines désapprouvaient généralement cette grossièreté.

Nous lisons dans le *Bulletin des Facultés catholiques de Lille :*

M. le professeur Schmitt, membre correspondant de la Société de pharmacie de Paris et de Strasbourg, vient d'être l'objet d'une nouvelle distinction : il a été nommé membre correspondant par la Société de pharmacie de Bordeaux.

Un groupe de professeurs de la Faculté de médecine vient d'être constitué en Commission d'hygiène pour les écoles primaires catholiques. Cette Commission a publié une intéressante et très-érudite consultation de M. le docteur Wintrebert sur « la construction et l'ameublement d'une école primaire à Lille.

Depuis le commencement de l'année scolaire, trente-cinq examens officiels ont été subis par les étudiants de la Faculté de droit ; trente ont été suivis de succès, et cinq seulement d'ajournement.

On nous écrit de Neuville-en-Ferrain :

« Un habitant de notre localité, Jules Surmont, dont le trouble mental est connu de tout le monde, vient de se livrer à un coup de folie dont les conséquences ont été des moins heureuses pour ses voisins, la famille Leclercq.

» Dimanche, vers 9 heures du soir, le père et les deux fils, Jean-Baptiste et Jean-Louis Leclercq, rentraient à leur domicile.

Un d'eux, Jean-Baptiste avait pris les devants pour allumer la lampe. Il fit rencontre de Jules Surmont qui, sans le moindre préambule, l'insulta et lui porta dans la poitrine, un coup de tête tel, que Jean-Baptiste fut culbuté. Après cet exploit, Jules Surmont rentra chez lui d'où il ressortit immédiatement armé d'une bêche. Il se précipita alors sur les deux autres membres de la famille Leclercq dont le père fut frappa à la tête et tomba. Le troisième allait être aussi victime de la fureur de Surmont, quand Jean-Baptiste, le premier assailli, s'étant relevé, détourna le coup qui porta en déviant sur la main. Jean-Louis a eu le pouce presque détaché.

» Jules Surmont après cette agression a pris la fuite. Il n'est pas rentré chez lui depuis. On ignore sa résidence.

» Un autre habitant, voisin aussi de Surmont, s'est plaint d'avoir été le même soir attaqué par lui. Il était armé d'un bâton.

» Jules Surmont a déjà séjourné dans une maison de santé d'où il est sorti après un long traitement. »

Un accident s'est produit, hier vers 2 heures après-midi, dans la maison n° 39 de la rue du Mont-à-Leux, à Tourcoing.

Un ouvrier tapissier monté sur une échelle pour coller une bande de papier peint sur la muraille d'une chambre du 1e étage, a fait une chûte d'une hauteur de 2 mètres.

La hanche gauche a été fracturée.

Les premiers soins ont été donnés par le docteur Dewyn. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Cet ouvrier tapissier est âgé de 60 ans et se nomme L. Bernard.

Un suicide, accompli dans des circonstances particulièrement dramatiques, vient de mettre en émoi les habitants de la commune de Loos.

Le nommé Louis Lauwrens, âgé de cinquante ans, avait perdu sa femme, il y a deux mois. Depuis cette époque, il donnait par intervalles des signes d'aliénation mentale et ne cessait de répéter qu'il ne tarderait pas à aller rejoindre sa femme.

Mercredi, dans l'après-midi, le malheureux se rendit au cimetière, s'agenouilla sur la tombe de sa femme et se tira un coup de revolver dans la bouche.

Au bruit de la détonation, plusieurs personnes accoururent et trouvèrent Lauwrens gisant au milieu d'une mare de sang.

Un médecin mandé en toute hâte constata que la mort avait été instantanée.

Lawrens laisse quatre enfants.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

2me CHAMBRE.

Audience du 4 juin 1880.

Présidence de M. de VALROGER,

AFFAIRE DE LA DAME CUISINIER DE RONCQ.

Coups et violences d'une femme sur son mari.

Le siége du ministère public est occupé par M. de Borville, substitut.

Les témoins sont au nombre de quinze.

Beaucoup de personnes de Roncq, et même des environs, sont dans l'auditoire, tout cette affaire a fait de bruit dans les deux cantons de Tourcoing.

Dans notre numéro de mercredi dernier, nous avons dit que les faits incriminés remontent à la nuit du 28 et 29 janvier dernier.

Rappelons les ici, à la suite de l'accusation, en faisant remarquer que le *crime* de séquestration a été écartée, il ne reste plus qu'un acte de violence, ce qui est bien assez comme on va voir.

Dans la nuit du 28 au 29 janvier dernier, M. Cuisinier, rentier à Roncq, était saisi dans son lit par trois individus commandés par sa femme, Mme Edith Carrette, puis transporté à l'hospice d'aliénés de